



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 juin 2013

les trois temps forts du conseil du 26 juin :

- avenir de l'observatoire Vallot
- compte administratif 2012
- affectation innovante de l'ancienne école des Frasserands

➤ UNE CANDIDATURE COMMUNE POUR GARANTIR LA VOCATION SCIENTIFIQUE DU SITE DE L'OBSERVATOIRE VALLOT

Suite à la procédure de mise en vente de l'observatoire créé par l'astronome Joseph VALLOT en 1890, la commune a décidé de **se porter candidate avec le C.R.E.A.**, occupant actuel du site, afin que soit respecté l'esprit d'un lieu autant que les volontés du scientifique, *consignées sans ambiguïté dans l'acte de donation qu'il fit dans les années 20.*

Compte tenu du fait que la commune a assuré depuis une quarantaine d'années le fonctionnement et les travaux de maintenance du site, les deux partenaires ont décidé de se porter acquéreurs conjoints du site pour la somme de 100 000 euros.

Eric FOURNIER se réjouit de cette initiative commune et précise que « les acteurs locaux sont pleinement conscients de la valeur patrimoniale très forte de ce site dans la mémoire et la culture de la vallée et s'attendent à ce que la préservation de la vocation scientifique du lieu fasse partie des critères déterminants de la sélection des candidatures ».

délibération **adoptée à l'unanimité** des membres du conseil municipal.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : UNE GESTION SAINES DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Lors de la présentation des comptes communaux définitifs de l'exercice 2012, le maire aussi bien que le rapporteur général du budget (Alain CAVALLI) ont insisté sur **cinq aspects principaux** :

- le contexte difficile des finances locales, marqué par la suppression de la taxe professionnelle en 2009, un impôt dynamique remplacé par des dotations statiques, voire régressives (cf. DGF en lent recroquevillement : - 8% sur 2008-2012),
- le maintien d'un niveau élevé d'investissement : **plus de 11 M par an** en moyenne sur 2008-2012, sans compter les investissements « transférés » à la communauté de communes depuis sa création en 2010 (Maison de Santé, Ecole de Musique, plateau sportif,...),
- **un accroissement significatif** du patrimoine communal : plus de 12 M sur 5 ans, dont les murs du casino et une vaste emprise à Jean Franco, conditionnant la reconfiguration complète du secteur,
- en contrepartie de ces dépenses structurantes, **la rigueur de gestion** a permis de contenir la pression fiscale : les taux de notre fiscalité communale **restent inférieurs** à ceux pratiqués par la plupart des collectivités voisines ou comparables,
- cette stratégie budgétaire responsable se reflète dans **un niveau d'endettement qui est maîtrisé sur la période (stabilité globale)**.

Les différents volets du compte administratif ont été adoptés à l'unanimité.

➤ AFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE DES FRASSERANDS : UNE SOLUTION INNOVANTE AU SERVICE DE L'HABITAT PERMANENT

Suite à un appel à candidatures lancé en février dernier visant à la conversion de l'ancienne école des Frasserands en habitat permanent via bail emphytéotique administratif, le conseil municipal s'est prononcé pour **l'attribution de ce bâtiment à un candidat** répondant à l'ensemble des critères fixés.

Disposé sur deux niveaux qui semblaient permettre deux locaux d'habitation, ce bâtiment a finalement été affecté dans sa totalité à l'accueil d'un seul logement, les élus ayant considéré que la juxtaposition de deux logements était en l'espèce inadaptée.

La novation réside dans le fait que, conformément à la procédure du B.E.A., l'occupant bénéficiera d'un droit réel de jouissance du bien considéré tout au long de la durée du bail, fixée à 50 ans.

Cette démarche intervient dans la continuité des efforts menés par la commune pour favoriser l'accès à l'habitat permanent, cet enjeu du logement étant l'une des priorités de son action. *Elle permet notamment à la commune de garder la propriété du bien.*

Elle vient compléter la diversité des outils existants, adaptée à la variété des attentes et des situations.

Délibération adoptée à l'unanimité.